

CLAUDE WEHRLI

REÇUS POUR LE PAIEMENT DU ΤΕΛΟΣ ΚΑΤΑΛΟΧΙΣΜΩΝ

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 75 (1988) 141–145

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn



## REÇUS POUR LE PAIEMENT DU ΤΕΛΟΣ ΚΑΤΑΛΟΧΙΣΜΩΝ

## Tafel II a,b.

Dans la ZPE 38,1980, p.273-283, me Louise Youtie en publiant le P.Mich. inv. 6185 a saisi l'occasion d'apporter des corrections aux P.Princ. ifi, 131 et P.Harris I, 77, tous textes concernant le paiement du τέλος καταλοχισμῶν. Ce dossier présente un intérêt particulier pour les rapprochements qu'on peut faire avec deux documents encore inédits de la collection genevoise.

P.Gen. inv. 299

15 x 22,5 cm

Arsinoïte,

20 janvier 206

Cursive rapide, irrégulière; lettres de grandes dimensions, inclinées vers la droite, souvent liées entre elles. Une apostrophe sépare deux gammas consécutifs aux lignes 2 et 4. Abréviations signalées par un trait horizontal. Texte écrit perpendiculairement aux fibres. La dernière ligne pourrait être d'une autre main. Marge supérieure entre 2 et 2,5 cm; marge inférieure 2 cm. Dos blanc.

[Σαραπάμ]μων δημοσιώνης τέλους καταλοχισμῶν Ἀρσι(νοεΐτου) καὶ ἄλλων  
νομῶν

[δι]ὰ Ἀπολλωνίου βοηθοῦ Λογ'γινία Θερμοῦθι χαίρειν. διέγρα-  
[ψά]ς [μ]οι τέλος μετεπιγραφῆς οὗ παρεχωρήθη δι[ὰ] τοῦ καταλογείου τῷ  
[ιγ] (ἔτει) Φ[α]ρμουθι παρὰ Λογ'γινίας Λ[ογ]γινιαίνης π[ερ]ὶ πεδίο[ν].

Ψεναρ-

5 ψ[εν]ήσεως ἡμίσο[υ]ς μέρους ἐλαιῶνος ἐν κατοίκων τάξει ἀρου-  
ρῶν τεσσάρων ἡμίσους μετὰ τὰς διαγραφείσας ιγ (ἔτει) Χοιὰκ κᾶ  
ἐπὶ λόγου δραχμᾶς τε[σσ]εράκοντα καὶ νῦν τὰς λοιπὰς πλήρης ἐν  
δραχμαῖς δεκαοκτώ. ἔρρωσο. (ἔτους) ἰδ Λουκίο[υ] Σεπτιμίου Σεουήρου  
[Ε]ὑσεβοῦς Περτίνακος Ἀραβικοῦ Ἀδιαβηνικοῦ Παρθικοῦ Μεγίστου καὶ

Μάρκου Αὐρηλίου

10 [Ἀν]τωνίου Εὐ[σε]βοῦς Σεβαστῶν καὶ Πουβλίου Σ[ε]πτιμίου [Γέτα Καί]  
σα[ρος] Σ[ε]βαστοῦ  
Τ[ὺ]βι κῆ Σαρ(απάμων) σεση(μείωμα) σύμβολον ὡς ἔστιν κατ[ὰ] τὸν νόμον  
vel τοὺς νόμους].

Sarapammon, fermier des taxes d'inscription dans le registre catécique de l'Arsinoïte et autres nomes, par l'entremise d'Apollonios son assistant, à Longinia Thermouthis, salut. Tu m'as payé, comme taxe de mutation de propriété pour ce dont tu as reçu cession, par acte du greffe du mois de Pharmouthi de l'an 13, de la main de Longinia Longiniaena, soit quatre aoures et demie de terres catéciques constituant la moitié d'une oliveraie aux environs de la plaine de Psénarpsénèsis, après quarante drachmes d'acompte que tu as versées le 21 Choiak de l'an 13, présentement le solde complet de la somme due, soit dix-huit drachmes. Adieu. L'an 14 de Lucius Septime Sévère Pieux, Constant, Arabique, Adiabénique, Parthique Très Grand et de Marc-Aurèle Antonin Pieux, tous deux Augustes, et de Publius Septime Géta César Auguste, le 25 Tybi. Moi, Sarapammon, j'ai signé la quittance [ conformément à la loi ?].

1. Le fermier Sarapammon est mentionné en compagnie d'un certain Neilos en 196 et en 197, mais seul en 202-203, en 204 et en 212 dans un document encore inédit des "Archives de Marcus Lucretius Diogenes" que prépare M.Paul Schubert de Genève. Il a donc exercé ses fonctions pendant seize ans, comme le montre le tableau suivant:

196 P.Princ. 111, 131, 1.

197 P.Tebt. II, 357,1.

202 / 203 P.Harris I, 77,1.

204 Stud. Pal. 22, 50,1.

206 P.Gen. inv. 299, 1 et 11.

212 P.Lond. inv. 2522 (inédit).

Sur les différents titres pour désigner le percepteur du τέλος καταλοχισμῶν, voir L.C.Youtie, ZPE 38,1980, p.273-274.

Après 204, nous n'avions qu'une seule attestation de cette fonction, en 222, dont les titulaires sont dits οἱ αἰρεθέντες ἐπὶ τῆς τῶν καταλοχισμῶν εἰσπράξεως identique à celle du P.Gen. inv. 158 de 230 (voir ci-dessous).

2 et 4. Noter l'apostrophe séparant les gammas. Sur cet usage, voir E.G.Turner, GMAW<sup>2</sup>, Londres, 1987, p.11.

3. Sur le mot μετεπιγραφή, cf. L.C.Youtie, art. cité, p.282, note 3 et Hans-Albert Rupprecht, Parachoresis und Ekchoresis dans Gedächtnisschrift für Wolfgang Kunkel, Francfort, 1984, p.265-390.

Les lettres ουπαρε, unies dans un tracé continu, sont mal identifiables.

Sur le greffe de l'archidicaste à Alexandrie, voir Chrest. Mitt., pp. 9 et 67; R.Taubenschlag, The Law of the Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri<sup>2</sup>, Varsovie, 1955, p.484, note 30; H.J.Wolff, Das Recht der griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaer und des Prinzipats, Munich, 1978, p.28-29, en particulier la note 84.

4. Indication de l'année et du mois, sans notation du quantième, comme dans BGU II, 622, 5; P.Princ. III, 131,12; P.Tebt. II, 357,18. La place manque pour διεληλυθότος, même abrégé.

An 13 de Septime-Sévère, Caracalla et Géta 204-205, Pharmouthi 27 mars - 25 avril 205.

4-5. La lecture du nom de lieu, étant donné la mutilation du texte, est très incertaine. Cf. A.Calderini, Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto greco-romano, V, Milan, 1987, s.n. Ψεναρψενήσις, p.148. Notre texte dément l'affirmation de S.Daris qui écrit, loc.cit.: "Il luogo appare sempre nella denominazione περι Ψεναρψενήσιν πεδίου Καρανίδος od in quella di πεδίον Ψεναρψενήσεως κόμης Καρανίδος".

5-6. Sur l'expression μετὰ τὰς διαγραφείσας κτλ., cf. Stud.Pal. 22, 50,6-7 et P.Harris I, 77,5-6 revised (ZPE 38,1980, p.283).

6. Le 21 Choiak = 17 décembre 205.

7. Sur la formule πλήρης ἐν, "le solde complet de la somme due", voir WB I, s.v. v, col. 481.

8. Pour la forme ἔρρωσο dans de tels textes, cf. P.Harris I, 77,7 revised (ZPE 38,1980, pp.281 et 283, note ad 1.7).

8-10. Plus petite que celle du texte, l'écriture de la titulature appartient sans doute à la même main. Notons que l'absence des mots Αὐτοκράτορες Καίσαρες la rend unique.

11. Après Σαρ(απάμμων), c'est sous toute réserve que je propose σῆση(μείωμα).

Sur le sens de σύμβολον, "quittance", voir J.Hermann, "Symbolon" und "Antisymbolon" in den Papyri, dans Actes du XV<sup>e</sup> Congrès international de papyrologie (Papyrologica Bruxellensia, 19), Bruxelles, 1979, 4<sup>e</sup> partie, p.222-230.

En l'absence de parallèle pour la formule κατ[ὰ τὸν νόμον vel sim. dans une quittance, ce complément peut paraître étrange et ne va pas de soi.

#### Déroulement chronologique des opérations

1. 4	ιγ (ἔτους) Φαρμοῦθι	27 mars-25 avril 205	date de la cession
1. 6	ιγ (ἔτους) Χοιάκ κ̄ᾱ	17 décembre 205	1 <sup>er</sup> paiement de 40 drachmes
1. 8 et 11	ιδ (ἔτους) Τῦβι κ̄ε̄	20 janvier 206	2 <sup>e</sup> paiement: solde

P. Gen. inv. 158

10 x 17 cm

Ptolémaïs Evergétis,  
13 ? août 230 ?

Feuillet de papyrus portant huit lignes d'une encre très foncée, écrites parallèlement à la fibre. Les lettres, légèrement inclinées à droite, sont tantôt liées, tantôt séparées. Marge supérieure 2 cm; marge inférieure 0,5 cm. Dos blanc.

[Πτολεμ]αιέων Ἄρσιν[ο]εῖτων ἄρχοντες βουλή διὰ Αὐρηλίω[ν] [environ 9 lettres]  
[ἀρ]χιερατεύσαντος καὶ Πτολεμαίου ἀγορανομήσαντος βουλ(ευτῶν) αἰρε-  
θέντ(ων) ἐπὶ τῆς τ[ῶν κατα-]

[λοχ]ισ(μῶν) εἰσπράξεως Αὐρηλίω Ἑλένη Πεεβᾶυτος μη(τρὸς) Ταήσεως ἀπὸ

κώ(μης) [environ 5 lettres]

[...] χαίρειν. διέγρ(αψας) ἡμῖν τ[έ]λος μετεπιγρα(φῆς) ὧν παρεχω(ρήθης) περι  
 κώ[ ]μ(ην) Ἑρακ[λε]ί-  
 5 [ας κ]λή(ρου) κ(ατ)οι(κικοῦ) (ἀρουρῶν) ἰε παρὰ Ἑρακ[ρα]τιαίνης Ἑρακλεί-  
 δου τοῦ Ἑρακλ[ε]ίδ(ου) τὰς σ[υ]ναγομέν(ας)  
 τοῦ τέλους πλήρης.  
 Αὐρήλιος Πτολεμαῖος ἀγορανο(μήσας) βουλ(ευτῆς) σεση(μείωμαι).  
 [(ἔτους)] θ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἄλε-  
 ξάν[δ]ρου Ε[ὐ]σεβοῦς Εὐτυ-  
 [χοῦς] Σεβαστοῦ Μεσορῆ κ̄..

### 3 Αὐρηλία

Les archontes et le sénat des citoyens de Ptolémaïs de l'Arsinoïte, agissant par l'entremise de..., ancien archiprêtre, et Ptolémaïos, ancien agoranome, Auréliens, tous deux sénateurs préposés à la perception des taxes d'inscription dans le registre catécique, à Aurelia Héléne, fille de Peebaus et de Taësis sa mère, du village de..., salut. Tu nous as versé pour la taxe de mutation de propriété sur 15 aroures de terre catécique près du village d'Hérakleia, dont tu as reçu cession de la main d'Harpocratiaena, fille d'Héracléide, petite-fille d'Héracléide, le montant total de la taxe collectée.

Je, Aurelius Ptolémée, ancien agoranome et sénateur, ai signé. L'an 9(?) de l'Empereur Marc Aurèle Sévère Alexandre, Pieux, Bienheureux, Auguste, le 20(?) Mésorè.

1. Après Wilcken, V.Martin (Aegyptus 13,1933, p.294-298) a restitué l'énoncé exact de la formule en se fondant précisément sur le papyrus que je publie ici. Je n'ai malheureusement pas retrouvé de transcription complète de ce document dans ses papiers.

Oertel signalait déjà le processus qui, au cours du III<sup>e</sup> siècle, tend à amalgamer le collège des archontes et la βουλή (Die Liturgie, Leipzig, 1917, p.313-316).

1-2. Les comptes du temple de Zeus Capitolinus d'Arsinoé, datés de l'an 215, mentionnent parmi les ἀρχιερεῖς un Αὐρ. Μ... ὁ καὶ Παῆσιος, un Αὐρ. Σερῆνος ὁ κ. Ἰσίδωρος, et un Αὐρ. Σερῆνος et parmi les anciens ἀρχιερεῖς un Αὐρ. Ἑρακλείδης ὁ κ. Ἄγαθὸς δαίμων et un Αὐρ. Χαιρήμων (cf. BGU II, 362, index, p.376).

2. Sur l'agoranome, cf. N.Lewis, The Compulsory Public Services of Roman Egypt (Papyrologica Florentina XI), Florence, 1982, s.v. 2-3. Sur la formule οἱ αἰρεθέντες ἐπὶ τῆς τῶν καταλοχισμῶν εἰσπράξεως, attestée une fois en 222 (BGU VII, 1588, 3), voir L.C.Youtie, art.cité, p.274.

4. La fin de la ligne est difficile: après κω, faut-il supposer un blanc ou une lettre biffée?

Sur le village d'Hérakleia, voir L.C.Youtie, art. cité, p.275, ad 1.3, et D.Hobson, The Village of Herakleia in the Arsinoite Nome, BASP 22,1985, p.101-115.

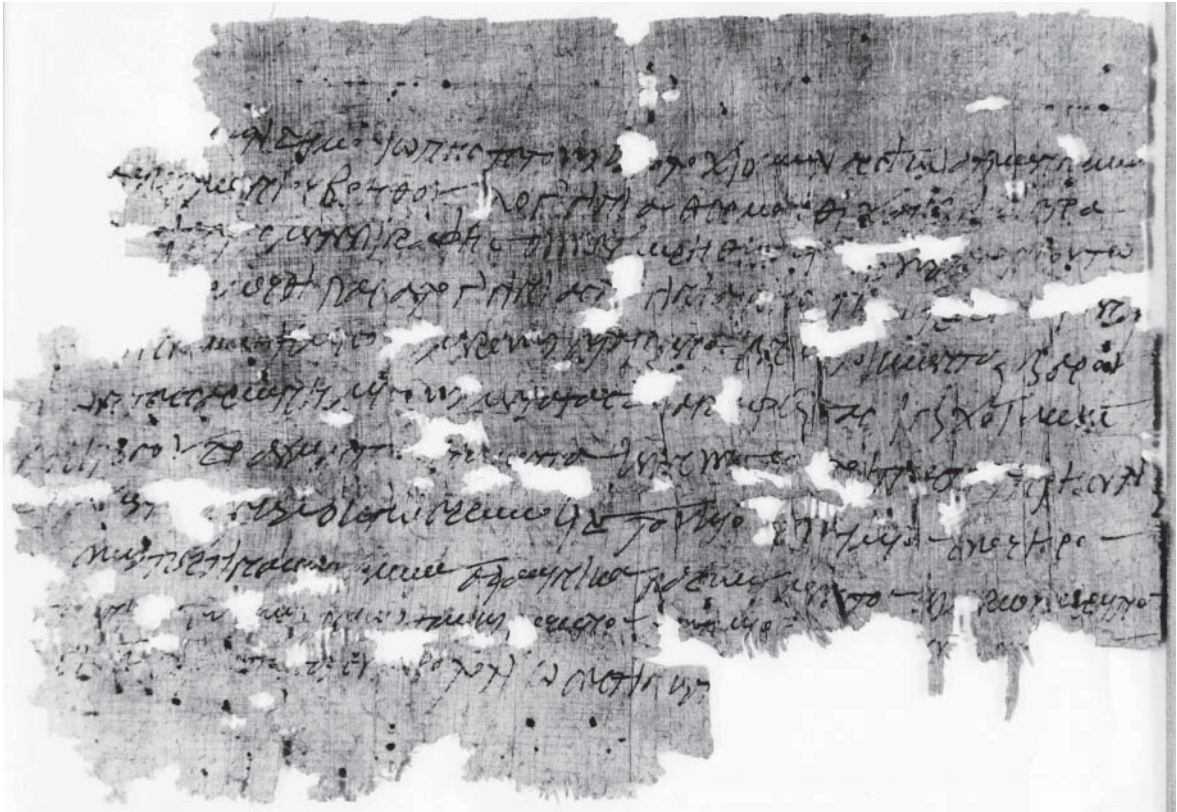
5-6. Sur la formule τὰς (sc. δραχμὰς) συναγομένας τοῦ τέλους πλήρης, cf. P.Mich. inv. 6185, in ZPE 38,1980, p.274.

8. Le chiffre de l'année étant douteux, V.Martin, art.cité, p.295, se contentait de placer le texte entre 222 et 235.

9. Après κ̄, il se pourrait que le chiffre de l'unité ait disparu.

Depuis la réforme de Septime Sévère, les compétences des autorités municipales s'élargissent. Responsable de l'administration financière, le sénat désigne les titulaires des principales charges dans le nome, en particulier des officiers de l'administration fiscale. (Voir, par exemple, pour l'Oxyrhynchite, P.Oxy. 12, 1412-1416). Nous savons en outre par BGU VII, 1588 que les archontes et la boulè de Ptolémaïs Evergétis ne se contentent pas de désigner des percepteurs; leur responsabilité se trouve directement engagée dans la perception du τέλος γνωστείας; des sénateurs choisis, agissant au nom de leur collège, en attestent le paiement. Le papyrus genevois nous apprend qu'il en va de même dans le cas du τέλος μετεπιγραφῆς. Nous devons en conclure que les archontes et la boulè sont immédiatement responsables de la perception des différents types du τέλος καταλοχισμῶν. Ils confient l'accomplissement des tâches qui en découlent à une commission formée au sein même de la boulè.

Nous connaissons d'autres cas où le sénat charge aussi quelques-uns de ses membres d'une mission particulière; ils sont alors désignés de la même façon que dans notre texte: βουλευταὶ αἰρεθέντες ὑπὸ τῆς κρατίστης βουλῆς ἐπὶ... (P.Oxy. 7, 1031).



a)



b)

a) Quittung über die Gebühr für Umbuchung von Katökenland (P.Gen.inv. 299)

b) Quittung über die Gebühr für Umbuchung von Katökenland (P.Gen.inv. 158)